



## **Séminaire de formation**

### **sur le rôle des parlementaires d'Afrique francophone dans le secteur minier « Transparence et redevabilité dans le secteur extractif »**

#### **Déclaration**

Adoptée à Kinshasa le 18 novembre 2015

Nous, Parlementaires d'Afrique francophone, Membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunis à Kinshasa les 17 et 18 novembre 2015 à l'occasion du Séminaire de formation sur le rôle des parlementaires d'Afrique francophone dans le secteur minier « Transparence et redevabilité dans le secteur extractif ».

#### **NOUS NOUS ENGAGEONS :**

A tout mettre en œuvre pour une implication effective des parlementaires en ce qui concerne la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.

#### **DECLARONS**

- Que nous poursuivrons ce processus de réflexion et d'appropriation des mécanismes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ;
- Que les présentes assises feront l'objet d'une restitution dans nos Assemblées respectives.

#### **DEMANDONS**

**A nos Gouvernements de :**

- Définir une politique nationale du secteur minier visant un développement économique durable. Cette politique minière doit se fonder sur 4 piliers :
  - fixer les objectifs mesurables,
  - élaborer et appliquer les stratégies,
  - faire un suivi du processus, et
  - évaluer les résultats.

- Garantir un cadre juridique, institutionnel et réglementaire approprié pour gérer les différentes formes de participation publique, privée et des appuis des agences de promotion des investissements étrangers;
- Créer au niveau de nos pays respectifs une autorité indépendante pour surveiller et appliquer les stratégies d'intégration des économies nationales ;
- Faire attention à la défiscalisation trop prononcée;
- Limiter et contrôler les mouvements spéculatifs boursiers ;
- Renégocier les contrats miniers, les rendre plus équitables, revoir la législation minière pour la rendre plus transparente et plus équilibrée ;
- Encourager une approche régionale dans les différents pays où se trouvent des gisements transfrontaliers afin de rééquilibrer le rapport de force avec les multinationales œuvrant dans le secteur ;
- Créer une base éducative pour soutenir le développement à long terme et améliorer la participation directe de la main d'œuvre locale dans les entreprises extractives en permettant leur implication dans la chaîne de valeur de ces industries ;
- Encourager les gouvernements dont les pays ne sont pas membres de l'ITIE d'y adhérer ;
- Formaliser les exploitations minières artisanales ;
- Créer des fonds de souveraineté issus des recettes des extractions minières pour les générations futures ;
- Etendre les compétences de l'ITIE à la collecte des données sur la production et la commercialisation dans le secteur extractif ;
- Intervenir dans le présent pour garantir un meilleur avenir
- Développer les outils de collecte, traitement et conservation d'informations et les mettre à la disposition des parlementaires;
- Encadrer les actions et les investissements des entreprises minières dans le cadre de leur responsabilité sociale.

**A nos Parlements de :**

- Assurer la formation et l'information des parlementaires dans le domaine de l'ITIE ;
- Mettre sur pied des Commissions parlementaires chargées de veiller à la transparence et au suivi des obligations contractuelles ;

- Développer une synergie entre le Parlement et la Société Civile (basée sur le dialogue et la confiance mutuelle) ;
- Définir le Profil des personnes habilitées à négocier et signer les contrats miniers au nom du pouvoir public et veiller au renforcement régulier de leurs capacités et surtout au respect de leur part des normes éthiques ;
- Promouvoir l'intégrité, l'équité et la transparence à travers une concurrence effective lors de passation des marchés publics sur l'exploitation des ressources naturelles ;
- Rendre obligatoire la publication des contrats portants sur des ressources naturelles ;
- Impliquer effectivement les parlementaires avec voix délibérative au sein des Conseils exécutifs nationaux ITIE ;
- Mettre en place un réseau des parlementaires francophones pour le suivi des mécanismes de l'ITIE ;
- Favoriser la participation d'une délégation de haut niveau des parlementaires francophones à la conférence internationale sur l'ITIE qui se tiendra à Lima au Pérou en février 2016.

**A nos Sociétés civiles de :**

- Jouer un rôle de relais dans l'analyse critique de l'exploitation des ressources naturelles entre les populations locales, les industries extractives et les parlementaires ;
- Formaliser un mécanisme de dénonciation de l'action des gouvernements en matière de gestion des ressources naturelles ;
- S'impliquer d'une manière décisive dans l'élaboration des lois sectorielles ;
- Mettre en place un forum annuel entre la société civile et les parlementaires francophones en charge des questions liées à la transparence et à la redevabilité dans le secteur extractif.

Kinshasa, le 18 novembre 2015